



**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE**  
**EN VUE DE L'ATTRIBUTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU**  
**DOMAINE PUBLIC**

**1 - PERSONNE PUBLIQUE**

Commune de Saint-Paul

*Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du Domaine Public et Réglementation*

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de : Mme ELISABETH Sabine / M. AURE Régis

Tél : 0262 45 90 69

Courriels : [sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr](mailto:sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr)

[regis.aure@mairie-saintpaul.fr](mailto:regis.aure@mairie-saintpaul.fr)

**Le dossier de consultation est [téléchargeable sur le site internet de la Ville.](#)**

**Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.**

**2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie, conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques :

**BASSIN DE VIE N° 1 (Saint-Paul centre)**

**9 autorisations** d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de produits sucrés (glaces, gaufres, crêpes, chichis, beignets...) : 3 AOT
- Vente de produits salés : 1 AOT
- Vente de fleurs : 2 AOT
- Restauration ambulante de type food truck : 1 AOT
- Vente de fruits et légumes : 2 AOT

### **BASSIN DE VIE N°3 (Plateau Caillou)**

3 autorisations d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de poulets grillés : 1 AOT
- Restauration légère et ou ambulante de type food truck : 1 AOT
- Vente de fruits et légumes : 1 AOT

### **BASSIN DE VIE N°4 (La Plaine – Bois de Nèfles)**

2 autorisations d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Restauration légère à bord d'un food truck : 1 AOT
- Vente de fruits et de légumes : 1 AOT

### **BASSIN DE VIE N° 6 (Le Guillaume)**

2 autorisations d'occupation du domaine public pour les activités suivantes :

- Vente de poulets grillés, diverses grillades, de samoussas et de gâteaux : 1 AOT
- Vente de fruits, de légumes et de poulets grillés : 1 AOT

### **3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT**

- Prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2026 (cf au document intitulé « descriptif des emplacements »).

### **4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES**

1. Valeur technique : *(prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation)* : 40 %
2. Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* : 40%
3. Proposition financière du candidat *(le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »)* : 20%.

### **5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES**

Le dossier **complet** devra être remis avant **le 10 novembre 2025 à 12h00**.

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté**.